

Assemblée des délégués

Procès-verbal N°01/23

Date : 10.05.2023 – 10h30
Lieu : Conthey – Tour Lombarde
Présidence : M. Gilles FLOREY, président de l'assemblée des délégués

Présent(e)s :

Selon la liste annexée au PV

Excusé(s) :

Selon la liste annexée au PV

Procès-verbal :

Gaëlle APONTE FOURNIER, Antenne Région Valais romand (ARVr)

Relecture et corrections : Arnaud BUCHARD, Agglo Valais central

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV 02/22
2. Rapport d'activités 2022 : présentation du coordinateur
3. Demandes d'intégration à l'association Agglo Valais central : présentation et décision
4. Élaboration du projet d'agglomération de 5^e génération : informations
5. Comptes 2022 de l'association Agglo Valais central : présentation et décision
6. Interface SmarTer : présentation de l'ARVr
7. Divers et questions

Documents distribués en séance :

- Rapport d'activité 2022
-

1. ACCUEIL ET APPROBATION DU PV 02/22

Gilles FLOREY remercie les participants pour leur présence lors de cette sixième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central qui se déroule à la Tour Lombarde de Conthey.

Il passe ensuite la parole à Christophe GERMANIER, Président de la Commune, tout en le remerciant pour l'accueil. Ce dernier souhaite la bienvenue aux participants en rappelant l'importance de ce lieu, propriété de la Bourgeoisie et chargé d'histoire, qui jadis abritait les locaux administratifs communaux et qui marque également le lien entre la plaine et le coteau.

Gilles FLOREY poursuit en confirmant que les modalités prévues dans les statuts de l'association sont respectées et permettent de valider la tenue de l'assemblée.

Il stipule également que le procès-verbal de la dernière rencontre, organisée le 7 décembre 2022 à Sion, a été transmis au préalable par courrier électronique.

Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ce PV, ainsi que sur l'ordre du jour proposé.

L'ordre du jour ainsi que le PV 02/22 sont acceptés à l'unanimité sans modifications.

Léonard Evéquoz, directeur adjoint de l'Antenne Région Valais romand, est nommé scrutateur.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 : PRÉSENTATION DU COORDINATEUR

Gilles FLOREY passe la parole au coordinateur qui effectue la rétrospective des activités 2022 en passant en revue les différents défis de l'année écoulée ainsi que les perspectives 2023.

Défi 1 : élaborer et déposer des projets d'agglomération

Afin d'anticiper l'élaboration du projet d'agglomération de 5e génération (PA5), le périmètre VACo de l'Agglo Valais central a été modifié, avec l'intégration des communes de Nendaz, Mont-Noble, Lens, Icogne et Salquenen.

Soumise à Berne en mars 2025, la proposition d'extension a été acceptée par le Conseil Fédéral en décembre 2022.

À la suite de cela et selon la loi sur les marchés publics, un appel d'offres a été lancé, afin de trouver un groupement de mandataires pour nous accompagner dans l'élaboration de ce projet.

Le comité de direction, sur proposition du groupe d'évaluation, a attribué ce mandat au groupement suivant, pour un montant TTC de CHF 422'946.- : Team+ mobilité, Team+ territoire, l'Atelier du paysage, Ecoscan et la HES-SO.

La perspective 2023 est d'élaborer un PA5 de qualité pour mars 2025 avec les communes et le Canton.

Défi 2 : mettre en œuvre les mesures retenues dans les PA2 et PA3

En 2022, la Confédération a signé 6 conventions de financement, garantissant ainsi un soutien fédéral de près de CHF 4.80 millions pour les mesures concernées. En voici quelques exemples :

- Requalification de la T9 en traversée du village de Vétroz.
- Réaménagement de l'esplanade et de l'avenue de la gare à Sierre.
- Construction d'un couvert à vélos sur la commune de Chalais.

En 2022, la Confédération a également accepté les décomptes finaux liés à 5 mesures, ce qui a permis aux communes et au Canton de percevoir près de CHF 2.20 millions de la part de Berne. En voici quelques exemples :

- Réaménagement de l'avenue de la gare entre Ardon et Vétroz.
- Constructions de deux couverts à vélos sur la commune de Savièse.
- Aménagement d'un arrêt pour les bus en gare de Châteauneuf-Conthey.

La perspective 2023 repose sur le fait de garder la même dynamique pour la mise en œuvre des mesures des PA2 et PA3.

Le coordinateur mentionne également que le montant total des conventions de financement signées par Berne depuis 2016 s'élève à CHF 9'780'564.

Dans le cadre des PA2 et PA3, l'état au 31.12.2022 est le suivant :

- CHF 6'467'332 de cofinancement garanti à percevoir ;
- CHF 3'313'232 de cofinancement déjà perçu ;
- CHF 51'769'436 de cofinancement restant ;

Défi 3 : élaborer et accompagner les communes dans la mise en œuvre des PDi

Le rapport final provisoire (version V0) du PDi a été présenté aux communes et au Canton en date du 30 janvier 2023. À la suite de cette séance, certaines communes, ainsi que le SDM et le SDT ont transmis un certain nombre de remarques et une version V1 a été finalisée début avril par les mandataires. Celle-ci a été transmise aux communes en date du 06 avril, dans le but d'obtenir une validation formelle de leur part, d'ici au 17 mai, afin de pouvoir le déposer au Canton pour avis de principe.

Sur la thématique des zones d'activités, le groupement de mandataires avait proposé une priorisation des extensions basée uniquement sur l'état actuel des réflexions communales.

À la suite du retour des premières communes, et afin de respecter la systématique des autres fiches de mesure, il est proposé de ne pas retenir de priorisation à ce stade du PDi et une nouvelle fiche de mesure sera transmise aux communes d'ici la fin de la semaine.

Un point de situation sera ensuite fait avec les communes à la suite de l'avis de principe des services cantonaux.

La perspective 2023 est de finaliser le PDi afin de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Défi 4 : coordonner des projets régionaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces

À partir du 1er mai dernier, l'Agglo Valais central s'est dotée de son réseau de vélos en libre-service. Plus de 80 stations sont aujourd'hui en service sur le périmètre des 12 communes desservies, avec près de 250 vélos à disposition de la population, dont 70% sont équipés d'une assistance électrique.

Une campagne de communication a été réalisée en date du 09 mai à l'échelle des communes desservies, avec l'envoi en tout-ménage de plus de 30'000 flyers et d'un communiqué de presse. Le coordinateur encourage les communes à relayer ces informations sur leurs propres canaux de communication (journal, site internet, application). La société PubliBike se tient bien également à disposition des clients en cas de questions ou de problèmes techniques.

La perspective 2023 est de poursuivre le développement et la promotion de ce réseau, ainsi que de monitorer de manière continue l'utilisation de cette nouvelle offre.

En 2022, de nombreux projets ont été réalisés en lien avec les transports publics, dont la mise en œuvre d'améliorations importantes d'offres, en collaboration avec le Canton et les communes :

L'année 2022 a également permis de faire le point sur les améliorations réalisées en 2021, avec des statistiques très réjouissantes, d'autant plus que les garanties financières demandées aux communes n'ont finalement pas été sollicitées. Les détails figurent dans la présentation jointe.

La perspective 2023 est de poursuivre les développements d'offres en collaboration avec les communes et le Canton.

Défi transversal : communiquer aux élus communaux et services cantonaux

Dans le cadre de la stratégie 22-25 les communes avaient identifié le besoin de communiquer aux élus communaux et aux services cantonaux les projets qui ont été réalisés par l'Agglo Valais central.

Pour cela, le rapport d'activité 2022 a été synthétisé sous forme de fiche A3 pliée au format A5, qui permet de faire ressortir les principaux projets entrepris dans le courant de l'année 2022 et les perspectives pour l'année à venir.

Ce dépliant sera envoyé à l'ensemble des conseillers et secrétaires communaux ainsi qu'aux Chefs de service cantonaux en date du 15 mai 2023. Pour les communes qui souhaiteraient le transmettre à leur conseil général, le document peut sans autre être transmis au format PDF, au même titre que le rapport complet distribué ce jour.

Une seconde campagne de communication est également prévue à l'automne, afin de présenter ce que l'Agglo Valais central peut apporter aux communes, en mettant en évidence certains projets concrets.

Nouvelle collaboratrice

Pour l'accompagner dans ces différentes tâches, le coordinateur confirme qu'une nouvelle collaboratrice a été engagée à un taux de 80% et débutera son activité au 1er juin prochain. Il s'agit de Madame Valérie Fournier, 29 ans, et domiciliée à Vollèges.

Gilles FLOREY remercie le coordinateur pour la présentation de ce rapport ainsi que pour le travail effectué.

3. DEMANDES D'INTÉGRATION A L'ASSOCIATION AGGLO VALAIS CENTRAL : PRÉSENTATION ET DÉCISION

Gilles FLOREY introduit ce point puis passe la parole au coordinateur, qui rappelle le contexte.

Dans le cadre de son programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération a offert une certaine flexibilité aux agglomérations, afin de redéfinir son périmètre VACo pour le PA de 5e génération. Pour rappel, le périmètre VACo regroupe l'ensemble des communes ayant droit de bénéficier de soutiens fédéraux dans le cadre des mesures retenues et cofinancées des projets d'agglomération.

Dans cette optique, les communes de Salquenen, Nendaz, Lens, Icogne et Mont-Noble ont été sollicitées, afin de rejoindre le périmètre VACo de l'Agglo Valais central. Cette extension de périmètre permet d'avoir une cohérence régionale et territoriale à l'échelle du Valais central.

La proposition soumise à Berne en mars 2022 a été acceptée par le Conseil Fédéral en décembre 2022 et l'ordonnance relative au trafic d'agglomération (OPTA) a été modifiée dans ce sens.

Afin de pouvoir participer à l'élaboration du PA5, les communes qui ne sont pas encore membres de l'association Agglo Valais central (Lens, Icogne et Mont-Noble) doivent désormais la rejoindre.

Selon l'article 23 des statuts, pour adhérer à l'association, une commune doit préalablement soumettre sa demande à son assemblée primaire ou à son conseil général. Cela a été fait en date du 12 décembre 2022 pour Lens, du 13 décembre 2022 pour Mont-Noble et du 19 décembre 2022 pour Icogne. Toujours selon l'article 23 des statuts, cet accord obtenu, la commune devra ensuite soumettre sa candidature au vote de l'assemblée des délégués, démarche réalisée ce jour.

Les délégués acceptent à l'unanimité l'adhésion des communes de Lens, Icogne et Mont-Noble à l'association Agglo Valais central, à travers la modification de l'article 4 des statuts.

4. ÉLABORATION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5EME GÉNÉRATION : INFORMATIONS

Gilles FLOREY invite ensuite le coordinateur à donner des informations concernant l'élaboration du PA5.

Ce dernier explique que durant les périodes d'élaboration et de consultation, des échanges importants auront lieu avec les communes et le Canton. Le travail de fond, notamment sur la définition des mesures, se fera avec le CoTech, dans lequel les communes et les services cantonaux seront invités à désigner 1 représentant technique, qui participera à ces séances.

Le CoTech se réunira en sous-groupe ou en séance plénière, 3 à 4 fois entre juillet 2023 et mars 2024.

Il est important que les personnes déléguées au sein du CoTech soient au courant des réflexions menées sur le territoire communal dans les domaines de la mobilité et l'aménagement du territoire.

Ce travail sera validé par le CoPil, dans lequel les communes et les services cantonaux seront invités à désigner 1 représentant politique, qui portera le projet auprès du Conseil communal.

Le CoPil se réunira en séance plénière, 1 à 2 fois entre septembre 2023 et mars 2024.

L'évaluation de Berne sur le projet d'agglomération de 5e génération reposera également sur l'état de mise en œuvre des mesures des générations précédentes. Si la vision de l'état de mise en œuvre des mesures liées à la mobilité est relativement bonne, il est plus difficile de savoir où en sont les communes sur la mise en œuvre des mesures liées à l'aménagement du territoire et l'environnement. Un nombre important de ces mesures a certainement déjà été réalisé par les communes ou est en cours dans le cadre révisions de PAZ et RCCZ.

Afin de faire remonter à la Confédération l'état de mise en œuvre des mesures paysage et urbanisation, une offre a été demandée au bureau Nomad architectes, qui possiblement prendra prochainement contact avec les communes, afin d'échanger sur ce sujet ou de solliciter une rencontre avec les urbanistes-conseils.

Olivier COTTAGNOUD relève qu'il faut faire preuve de prudence, car, expérience faite, les techniciens ne connaissent pas forcément tous les projets ni leurs enjeux.

Arnaud BUCHARD acquiesce en ajoutant que cela démontre la nécessité d'une bonne circulation des informations concernant ce sujet au sein des communes. Il explique que l'ordre du jour des CoTech sera transmis en avance et que le représentant pourra être adapté si souhaité par la commune, selon les sujets traités.

Philippe GERMANIER demande ce qu'il en est des mesures des PA2 et PA3 qui n'ont pas été réalisées, mais qui demeurent d'actualité. Arnaud BUCHARD indique qu'une ces mesures peuvent soit être transférées d'une commune à une autre, soit être abandonnée dans le PA2 ou PA3 et reprise dans le cadre du PA5

5. COMPTES 2022 DE L'ASSOCIATION AGGLO VALAIS CENTRAL : PRÉSENTATION ET DÉCISION

Après introduction de Gilles FLOREY, Arnaud BUCHARD détaille les comptes 2022 de l'association Agglo Valais central ainsi que du projet AggloSion. Les chiffres correspondants se trouvent dans la présentation jointe.

Le président passe la parole au représentant de la Fiduciaire des Alpes, pour qu'il puisse effectuer son rapport. Celui-ci confirme que les deux comptabilités ont été vérifiées, qu'aucune anomalie n'a été détectée, et propose leur acceptation.

Pour répondre à Olivier COTTAGNOUD, le détail du compte AggloSion sera transmis avec le présent PV.

Après lecture du rapport de révision par la Fiduciaire des Alpes, Gilles FLOREY invite les délégués à se prononcer sur ces comptes.

Les délégués valident à l'unanimité les comptes 2023.

6. INTERFACE SMARTER : PRÉSENTATION DE L'ARVR

La parole est donnée à Léonard EVEQUOZ, Directeur adjoint de l'Antenne Région Valais romand, pour une présentation de l'interface SmarTer.

Celui-ci salue l'assemblée et remercie pour l'accueil réservé à Conthey.

Il débute sa présentation en indiquant que de nombreuses informations sont transmises aux communes dans le cadre de différents projets, et qu'il est parfois compliqué de conserver une bonne vue d'ensemble. Par exemple, dans le cadre des PDI et PA, des fiches de mesure sont établies et conservées dans des classeurs qui ne sont que difficilement consultables de manière dynamique.

SmarTer a été mis en place dans le but, notamment, de simplifier et améliorer cela. Les objectifs principaux sont donc les suivants :

- Accès aux informations
- Lien entre les mesures
- Intelligence collective
- Planifications supérieures
- Interactivité
- Cockpit et rapports

Il montre ensuite à l'écran plusieurs vues de l'outil et explique les différents droits de lecture et d'écriture qui peuvent être attribués, notamment dans le cadre du suivi des mesures. Ces illustrations se trouvent dans la présentation jointe.

Puis il mentionne également l'insertion d'une intelligence collective sous forme d'aide qui présentera des exemples de mesures avant/après, ce qui permettra de partager des retours d'expérience et autres détails de réalisations.

Il ajoute aussi que cette interface peut être utilisée au niveau des plans directeurs communaux. La Commune de Troistorrens ainsi que la Ville de Monthey ont d'ailleurs approché l'ARVr dans ce sens à la suite d'une présentation faite lors de sa dernière assemblée générale.

L'une des évolutions stratégiques envisagée est également de pouvoir fournir des données statistiques par quartier ainsi que des modules de communication au public concernant les projets pour les communes.

Léonard EVEQUOZ conclut sa présentation en présentant un bref calendrier de l'état actuel et des évolutions planifiées :

- Avril 2023 : LOGIN transmis aux agglos pour mise à jour des mesures ;
- Juin 2023 : Base de données des bonnes pratiques opérationnelle (exemples)
- Juillet 2023 : Amélioration de l'interface utilisateur (front)
- Janvier 2024 : Module communal implémenté + discussions « Communauté SmarTer »

Le coordinateur précise que la mise à jour des mesures concernant l'Agglo est nécessaire avant la communication des accès aux communes.

Pour répondre à Aurélie DEFAGO, Léonard EVEQUOZ précise que les volets stratégiques et statistiques ne sont actuellement prévus qu'à l'échelle communale, mais qu'une extension à celle de l'Agglo pourra être envisagée si nécessaire.

Gilles FLOREY remercie Léonard EVEQUOZ pour cette présentation et relève l'intérêt de ce projet innovant.

7. DIVERS ET QUESTIONS

Gilles FLOREY propose ensuite à l'assemblée de passer aux divers.

Le coordinateur rappelle l'envoi, d'ici fin mai, de l'appel à projets pour les mesures paysage et biodiversité dans les agglomérations, permettant aux communes de bénéficier de cofinancements fédéraux et cantonaux pour la réalisation de mesures en lien avec le paysage et la biodiversité, sur le périmètre du PA3.

Grégory CARRON revient sur l'intervention de Philippe GERMANIER concernant les mesures des PA2 et PA3 non réalisées et mentionne que l'ARE attribue des points aux projets d'agglomérations. Ce nombre de points détermine ensuite le pourcentage entre 30 et 50 de cofinancement. Si le nombre de mesures non réalisées devait être trop important, l'ARE pourrait retirer quelques points en guise de pénalité dans le cadre du PA5.

Le coordinateur se veut cependant rassurant en indiquant que le taux de réalisation est bon, voire meilleur que dans d'autres agglomérations.

Aurélié DEFAGO ajoute également que l'intervention du bureau Nomad permettra de faire un inventaire de ces mesures. Elle explique que la possibilité d'abandonner les mesures non réalisées existe également.

Arnaud BUCHARD abonde dans ce sens en donnant l'exemple de deux mesures qui ont déjà été abandonnées. Il précise également que des discussions auront lieu lors des ateliers et qu'il est même possible d'échanger des projets existants entre les communes si la pertinence est démontrée.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le mercredi 06 décembre à 10h30. Les détails seront communiqués ultérieurement.

Gilles FLOREY réitère ses remerciements au coordinateur pour le travail effectué, ainsi qu'au comité de direction, puis clôture la séance à 11h45.

Sion, le 12.05.2023 / GA

Gaëlle Aponte Fournier



Arnaud Buchard

Coordinateur de l'Agglo Valais central

